

CONTACT

Union des Ports de France

8, Place du Général Catroux
75017 PARIS

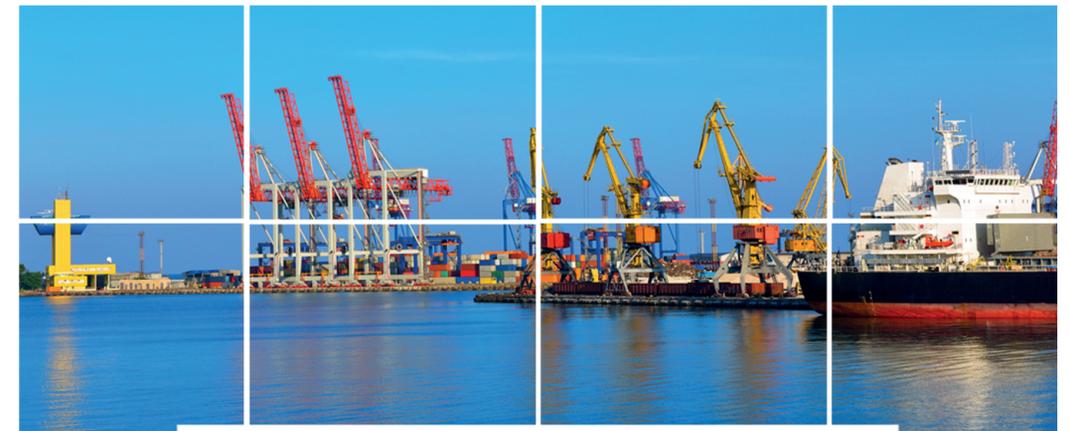
Téléphone : (33) 01 42 27 52 62

Télécopie : (33) 01 47 64 13 35

e-mail : portsdefrance@port.fr



www.port.fr



UNION DES PORTS DE FRANCE



PORTS
de France



ASSOCIATION PROFESSIONNELLE REPRÉSENTANT LES EXPLOITANTS DES PORTS FRANÇAIS

44
MEMBRES ACTIFS

Établissements gestionnaires de ports français de commerce et de pêche ainsi qu'un certain nombre de criées : Grands Ports Maritimes, Ports Autonomes, Chambres de Commerce et d'Industrie, sociétés d'économie mixte et sociétés d'exploitation portuaires.
Situés en métropole et dans les départements et territoires d'Outre-Mer.

32
MEMBRES ASSOCIÉS

Autorités Portuaires Décentralisées, Professionnels Portuaires & Amis des ports.

3 MISSIONS

REPRÉSENTER

Les établissements portuaires français dans les négociations sociales de branche en liaison avec l'UNIM (Union Nationale des Industries de la Manutention) et les organisations syndicales, notamment pour la gestion de la convention collective nationale unifiée Ports et Manutention.

DÉFENDRE

Les intérêts des ports français vis-à-vis des pouvoirs publics français, des instances européennes et des media, notamment au sein de l'association des ports maritimes européens (ESPO).

ANIMER

Des réseaux de partage de bonnes pratiques et d'échanges d'expériences sur les divers métiers portuaires.

DATES CLÉS

CRÉATION DE L'ASSOCIATION DES GRANDS PORTS DE FRANCE
Elle deviendra en 1971, l'Association pour le Développement des Grands Ports de France puis, en 1993 l'Association pour le Développement des Ports Français.

FUSION DE L'UPF AVEC L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PORTS FRANÇAIS (ADPF)
Mise en place de 3 Carrefours dont les deux premiers regroupent des membres associés de l'UPF:
- Le carrefour des Professionnels Portuaires
- Le carrefour des Autorités Portuaires Décentralisées
- Le carrefour des Présidents et Vice-Présidents de Conseils de Surveillance



CRÉATION DE L'UNION DES CHAMBRES DE COMMERCE MARITIMES
Dès 1921, elle prend la dénomination de l'Union des Chambres de Commerce Maritimes et des Ports Français, puis Union des Ports Autonomes et des Chambres de Commerce et d'Industrie Maritimes.
En 2008, elle devient l'UNION DES PORTS DE FRANCE